

Document d'information générale

Consultation sur les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole

Préparé par la Ville de Montréal pour
l'Office de consultation publique de Montréal

Octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1.Quelques éléments de définition.....	4
2.Contexte général de l'itinérance.....	6
3.Rôles et responsabilités.....	11
4.Ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance.....	15
5.Implantation des services d'hébergement d'urgence et de transition.....	17
6.Acceptabilité sociale dans l'implantation des ressources.....	19
7.Une consultation publique.....	21
Conclusion.....	22
Liste des acronymes.....	23
Liste des références.....	24

INTRODUCTION

La Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour organiser une consultation sur les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole. L'objectif de cette consultation publique consiste, d'une part, à identifier les actions actuellement menées en matière d'implantation et de gestion des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance qui doivent être renforcées et consolidées et, d'autre part, à trouver de nouvelles stratégies favorisant cette cohabitation harmonieuse. La Ville souhaite amorcer la réflexion autour de la question suivante : **quelles sont les conditions de succès pour favoriser la cohabitation sociale en lien avec les ressources en itinérance.**

1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Itinérance

Selon la Politique nationale de lutte à l'itinérance, l'itinérance désigne « [...] un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. » (MSSS, 2014: 30). L'itinérance peut être cachée (p. ex. être hébergé temporairement chez d'autres, dans un hôtel ou un motel, habiter un logement surpeuplé non sécuritaire ou insalubre) ou visible (p. ex. être hébergé dans une ressource, être en détention ou hospitalisé sans domicile à sa sortie, dormir dans la rue, dans une tente ou dans sa voiture).

Ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance

L'expression « ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance » fait référence, dans le cadre de cette consultation, aux ressources suivantes :

- Les services d'hébergement d'urgence ou de transition (SHUT);
- Les haltes-chaud ou haltes-répit;
- Les centres de jour ou de soir;
- Les installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement.

Quartiers de la métropole

La Ville de Montréal est composée de 19 arrondissements, eux-mêmes subdivisés en districts. L'expression « quartiers ou quartiers de la métropole » fait référence aux milieux de vie offerts à la population, notamment en matière de proximité et d'accès aux services et aux infrastructures, de mobilité durable, d'habitation et d'emploi (Ville de Montréal, 2021). Une partie de la population utilise encore le terme quartier pour décrire leur milieu de vie immédiat.

Cohabitation sociale

La cohabitation sociale renvoie à l'idée du vivre-ensemble entre des personnes ou des groupes n'ayant pas les mêmes caractéristiques, les mêmes besoins ou les mêmes perspectives à condition que ces différences (ou différends) soient liées à des vulnérabilités sociales (comme l'itinérance, l'instabilité résidentielle, des enjeux de santé mentale, de toxicomanie) ou encore à la marginalisation de certains groupes, notamment en raison du statut socio-économique, du statut migratoire ou de l'âge (Vivre en ville, s.d.).

La présence simultanée de différentes personnes dans un même espace public entraîne des usages divers et des perspectives distinctes quant à son partage, pouvant provoquer des tensions ou des conflits, ou être vécue de façon harmonieuse grâce à diverses actions ou aménagements.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL

Données sur l'itinérance

Les trajectoires qui mènent une personne à l'itinérance sont multiples et souvent marquées par des difficultés complexes qui émergent à différentes étapes de la vie. Ces parcours sont fréquemment aggravés par des problèmes de santé mentale ou des dépendances, créant ainsi des situations d'extrême vulnérabilité. Il est également essentiel de souligner que la crise du logement et celle de l'itinérance sont étroitement liées. De plus en plus de ménages se retrouvent sans abri, victimes de la hausse constante des loyers et des évictions en augmentation, exacerbant une situation déjà critique dans plusieurs quartiers montréalais. Lorsqu'interrogées sur la perte de leur dernier logement lors du dénombrement de 2022, les personnes mentionnent le plus souvent l'expulsion de leur logis (23 %), un revenu insuffisant (17 %) ainsi que des problèmes de consommation de substances (12 %) (MSSS, 2023).

Quelques faits saillants du dénombrement 2022 fait à Montréal (CCSMTL, 2024)

- Pour l'ensemble du Québec, l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible la nuit du 11 octobre 2022 s'élève à 10 000 (une augmentation de 44 % depuis 2018), dont **4 690 personnes à Montréal (une augmentation de 33 %)**.
- Le nombre de personnes qui vivent en situation d'itinérance est certainement supérieur à cette **estimation**.
- **82 % des Inuit en situation d'itinérance visible** au Québec sont à Montréal.
- À Montréal, 59 % des personnes en situation d'itinérance visible rapportent un problème de santé mentale, 54 % rapportent un problème de consommation de substances (80% pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur) et 45 % rapportent une ou plusieurs conditions médicales ou maladies physiques.
- Lorsqu'interrogées sur la perte de leur dernier logement, la majorité des personnes, soit 23 %, ont évoquées l'**expulsion de leur logement**.

Genre

Hommes cisgenres **66%** (2018: 74% | 8 pp⁵)
 Femmes cisgenres **29%** (2018: 23% | 6 pp)
 Personnes de la diversité de genres **5%** (2018: 3%*⁶ | 2 pp)

Âge



Moins de 30 ans : **16%** (2018: 19% | 3 pp)
 30 à 49 ans : **40%** (2018 : 40%)
 50 à 64 ans : **34%**
 65 ans et plus : **10%** > 50 ans +: (2018: 41% | 3 pp)

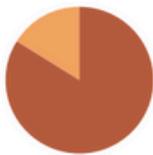
À noter en 2022 : 9 personnes répondantes étaient d'âge mineur

Niveau de scolarité



Aucun diplôme : **4%**
 École primaire : **20%**
 École secondaire : **35%**
 Formation professionnelle : **13%**
 Cégep/collégial : **13%**
 Universitaire : **14%**
 Autres : **1%**

Orientation sexuelle



Personnes hétérosexuelles : **84%** (2018: 87%* | 3 pp)
 Personnes homosexuelles, bisexuelles et autres orientations sexuelles : **16%** (2018: 13%* | 3 pp)

Personnes autochtones

13%

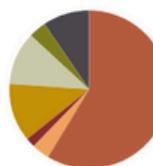
Premières Nations : ●●●●●●●● **8%**
 Inuit : ●●● **3%**⁷
 Autres identités autochtones : ●● **2%**
 (2018* : Premières Nations, Métis ou autres ascendances autochtones: 13% | Inuit: 3%)

Personnes issues d'une trajectoire migratoire

20%
 (2018: 19%* | 1 pp)

Personnes immigrantes ●●●●●●●●●●●●●●●● **13%**
 Personnes réfugiées ●● **2%**
 Personnes demandeuses du statut de réfugiée ●●●● **3%**
 Autres statuts migratoires ●● **2%**

Identité ethnique



Blanc : **64%**
 Arabe : **4%**
 Asiatique : **2%**
 Autochtone : **13%**
 Noir : **12%**
 Latino-Américain : **4%**
 Autres : **10%**

Personnes ayant par le passé été placées par la Direction de la protection de la jeunesse

24%

Personnes ayant fait partie des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada

5%

(2018: 4%* | 1 pp)

Le point de pourcentage (pp) est défini comme la différence entre deux pourcentages.

Figure 1. Principales caractéristiques des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal selon le dénombrement de 2022 (CCSMTL, 2024)

Espace public et itinérance

De plus en plus de personnes en situation de grande vulnérabilité occupent l'espace public, faute d'avoir un espace privé ou un accès à des services qui répondent à leurs besoins. À titre indicatif, lors du dénombrement de 2022, quelque 800 personnes ont passé la nuit à l'extérieur, que ce soit dans un parc, la rue ou un campement. Cette situation peut provoquer un sentiment d'insécurité ou d'impuissance face à la détresse chez certaines personnes, alors que d'autres interrogent les pouvoirs publics sur les actions mises en place pour rectifier la situation.

La Ville de Montréal collabore avec le réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'avec les partenaires communautaires afin d'implanter plus de ressources d'aide aux personnes vulnérables, notamment dans le but d'offrir une alternative à l'occupation de l'espace public et de permettre une réinsertion de ces personnes.

Le nombre de places d'hébergement d'urgence et de transition à Montréal est passé de 900 lits en 2018 à environ 1 500 lits (ce chiffre peut varier) en 2024. Plusieurs de ces places sont situées dans des installations temporaires qui devront être relocalisées à court ou moyen terme afin d'éviter un bris de service.

Selon des observateurs communautaires et institutionnels, le nombre de personnes qui n'accèdent pas aux services d'hébergement et de logement semble en augmentation depuis le dénombrement de 2022. Le dénombrement de 2025 pourra préciser ces observations. Cette augmentation entraîne un accroissement du nombre de personnes dormant dans des espaces non conformes à l'habitation, tels que des immeubles abandonnés (itinérance cachée), dans l'espace public ou dans des tentes sur des terrains publics ou privés. Cependant, cette consultation ne porte pas sur la problématique spécifique des personnes dormant dans l'espace public. Ce phénomène fait l'objet de discussions entre les différents niveaux de gouvernement et les municipalités.

Enjeu de logement

L'augmentation du nombre de personnes qui dorment dans des services d'hébergement et dans l'espace public est directement lié au manque de logements sociaux et abordables.

Dans les différentes villes du monde, le manque de logements est lié à la nécessité d'augmenter le nombre de places en hébergement d'urgence et de transition, les centres de jour et de soir, etc. Les différents partenaires en itinérance prônent la mise en place de ressources d'hébergement et de logements en nombre suffisant pour prévenir l'itinérance et répondre aux besoins des personnes sans-abri.

Pour cela, une diversité de types de logements (sociaux, hors marché et privés, sur le marché, avec ou sans accompagnement) peut représenter une des voies de sortie de l'itinérance.

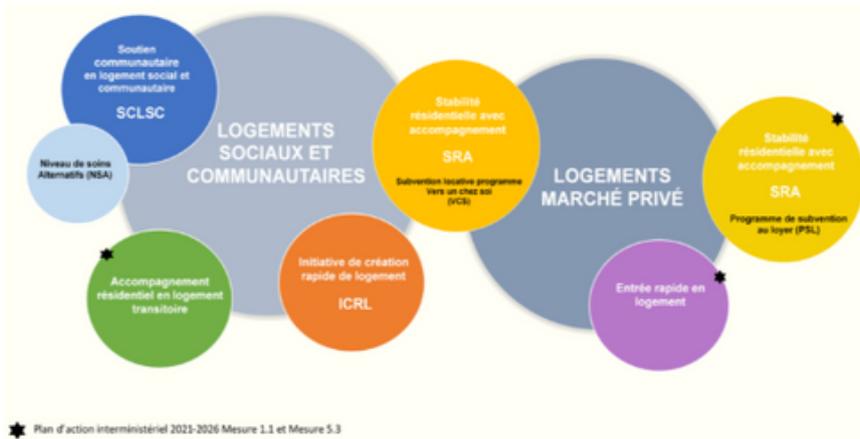


Figure 2. Initiatives visant à faciliter l'intégration en une diversité de types de logement tel que présenté par le gouvernement du Québec (CCSMTL, s.d.)

Et pour que les personnes en situation d'itinérance puissent accéder à une diversité de logements, une offre diversifiée de services d'hébergement et de types de logement est nécessaire, tel qu'illustrée ci-dessous :

- Interventions et travail de rue auprès des personnes en situation d'itinérance qui dorment dans l'espace public et n'accèdent pas à l'hébergement;
- Services d'hébergement d'urgence et de transition adaptés aux besoins spécifiques des diverses personnes (selon des enjeux tels que la désaffiliation sociale, la santé mentale, la dépendance, le vieillissement, les traumatismes, etc.) pour stabiliser les personnes qui ont vécu le sans-abrisme et qui ont besoin d'accompagnement pour entreprendre une démarche de retour en logement;
- Divers types de logements avec ou sans accompagnement encore une fois adaptés à la réalité des personnes qui ont connu la rue.

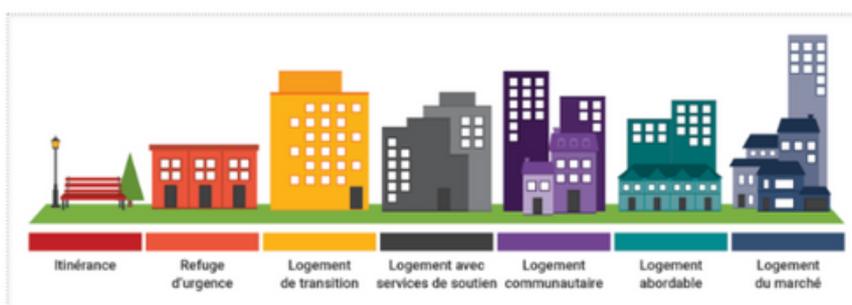


Figure 3. Offre diversifiée de services d'hébergement et de types de logement

Source: Schéma inspiré de SHQ, 2018.

Insécurité et stigmatisation

L'augmentation de l'itinérance visible à Montréal soulève également des préoccupations quant à l'insécurité urbaine. Une partie de la population exprime de l'inquiétude face à la présence croissante de personnes en situation d'itinérance dans les espaces publics.

Certaines personnes en situation d'itinérance sont extrêmement vulnérables, voire en crise. Elles peuvent traverser des épisodes traumatiques majeurs ou souffrir de graves problèmes de santé mentale et de dépendance à des drogues (de plus en plus puissantes) provoquant des comportements perturbateurs qui peuvent se traduire par des incivilités, des méfaits ou, dans certains cas, des actes de violence. Cependant, selon plusieurs experts, seule une minorité de ces personnes adopte des comportements à risque. Malheureusement, il existe peu de données pour quantifier ce phénomène. Cela dit, pour une partie de la population, ces comportements peuvent être une source d'anxiété, et l'ensemble des personnes en situation d'itinérance est parfois perçu comme dérangeant ou dangereux.

Le risque de généralisation et de stigmatisation est donc élevé, ce qui peut entraîner un rejet des ressources destinées à venir en aide aux personnes en situation d'itinérance. Cela se traduit notamment par des plaintes ou des pétitions citoyennes contre l'implantation de services d'hébergement ou de centres de jour et de soir.

Malheureusement, les succès d'implantation de ces ressources sont rarement mis en lumière. Lorsqu'un incident survient entre une personne en situation d'itinérance et une personne logée, le sentiment de peur se renforce. Il est donc crucial de considérer cet enjeu pour améliorer l'acceptabilité sociale des ressources d'aide à l'itinérance.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN ITINÉRANCE

Champs de compétences liés à l'itinérance

Les trois paliers de gouvernement au Canada ont des rôles et des responsabilités dans la lutte contre l'itinérance. Si certains rôles sont clairement définis, tel que les soins de santé ou la sécurité publique, d'autres font l'objet de discussions constantes entre les différents paliers de gouvernement, par exemple, l'intervention dans l'espace public auprès des personnes en situation de crise. De plus, leurs responsabilités doivent souvent être coordonnées dans le cadre d'actions communes. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 comprend une mesure visant à préciser les rôles et responsabilités des divers acteurs impliqués en itinérance. En 2023, le gouvernement du Québec a d'ailleurs consulté les villes pour clarifier les rôles et responsabilités en matière d'itinérance et devrait bientôt se prononcer sur le sujet.

Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada joue un rôle important dans la lutte contre l'itinérance et le développement des collectivités. Il assure un financement annuel pour divers services communautaires, incluant la prévention, l'insertion et l'accompagnement en logement, auprès des organismes communautaires canadiens et des gouvernements provinciaux, notamment par le biais du programme Vers un chez soi (VCS).

Gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est responsable de plusieurs domaines, notamment la santé et les services sociaux, l'habitation et le soutien aux organismes communautaires. Coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) vise à atteindre des objectifs précis et à mettre en place divers services et ressources communautaires et institutionnels pour aider les personnes en situation d'itinérance.

Ainsi, face à l'augmentation de l'itinérance de 44 % au Québec entre 2018 et 2022, le MSSS a haussé les financements pour établir de nouvelles ressources. Cela inclut des intervenants dans le réseau de la santé et des services sociaux, des services d'hébergement d'urgence et de transition (SHUT) ainsi que des centres de jour et de soir (accueil, référencement, aide alimentaire, etc.). La quantité de services offerts et le financement accordé relèvent de la compétence provinciale. Les SHUT, financés par le MSSS, nécessitent du personnel ayant des compétences en santé et en intervention psychosociale.

Ville de Montréal

En matière d'itinérance, les responsabilités des municipalités au Québec sont relativement limitées. La Ville peut toutefois contribuer au développement du logement. Bien que l'habitation et son financement relèvent principalement du gouvernement du Québec, le législateur provincial a confié certains pouvoirs aux villes leur permettant d'agir si elles le jugent opportun, notamment pour l'acquisition d'immeubles à des fins spécifiques, telle que l'habitation sociale, en vertu de la Loi sur les cités et villes (articles 29 et 29.4).

La Ville collabore également avec le gouvernement du Québec, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les organismes communautaires pour la recherche de locaux disponibles. Il est à noter que l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales confère aux municipalités le pouvoir d'établir un « refuge » pour porter assistance aux personnes défavorisées ou dans le besoin. La supervision doit cependant être assurée par des organismes dont le personnel détient des compétences cliniques, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). À ce titre, des organismes communautaires sont soutenus financièrement par le MSSS et les établissements du RSSS.

Soulignons qu'en cas de sinistre, la Ville possède des pouvoirs extraordinaires en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres. C'est dans ce contexte que la Ville a facilité la mise en place de plusieurs centres d'hébergement temporaires ainsi que d'autres mesures en itinérance lors de la pandémie, conformément à son plan de sécurité civile. Ces centres ont été créés avec la collaboration du réseau de la santé et des services sociaux et de la direction régionale de santé publique de Montréal.

Lorsqu'une nouvelle ressource est créée, la Ville et les arrondissements soutiennent les efforts des organismes et des acteurs en itinérance pour favoriser la cohabitation sociale harmonieuse près des ressources.

La cohabitation sociale, dans un contexte d'itinérance, est une responsabilité partagée entre tous : la population, les entreprises, les institutions, les organismes communautaires et les instances publiques. Toutefois, en tant que gouvernement de proximité (conseils d'arrondissements, conseils de Ville, mécanismes de consultation publique, service 3-1-1, etc.), la Ville se situe souvent en première ligne dans les situations de cohabitation sociale difficiles.

En vertu de la réglementation applicable sur le domaine public et privé, et en tant que responsable des services de sécurité publique, la Ville joue un rôle crucial dans le suivi et la réponse aux enjeux de cohabitation sociale de tout ordre. Dans le cadre de ses actions, la Ville peut renforcer le sentiment de sécurité des personnes (riverains, commerçants, personnes en situation d'itinérance et toutes autres personnes utilisant l'espace public) et améliorer la communication avec elles pour les sensibiliser, les sécuriser ou lutter contre les préjugés.

Pour favoriser la cohabitation sociale dans les arrondissements, la Ville de Montréal met en place diverses initiatives et collaborations. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est un acteur important dans les efforts municipaux de cohabitation sociale. Différentes équipes mixtes ou spécialisées interviennent auprès de la population, dont les personnes en situation d'itinérance, afin de solutionner diverses problématiques notamment par la médiation et le référencement. L'objectif général est d'éviter la judiciarisation des personnes vulnérables tout en trouvant des façons de résoudre le conflit ou de réduire le comportement problématique (incivilités, méfaits, etc.). Par ailleurs, à travers ses différents services, la Ville et ses arrondissements collaborent également à la cohabitation par des actions reliées à l'aménagement du territoire, par exemple la façon d'aménager un parc afin que les utilisateurs s'y sentent en sécurité, qu'il n'y ait pas de recoins ou cachettes, que l'éclairage soit suffisant et qu'il y ait divers équipements pour répondre à des besoins variés. La Ville et ses arrondissements assurent des services d'entretien et de salubrité qui viennent contribuer à une meilleure cohabitation, etc.

La Ville déploie aussi l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) dans quatre arrondissements et dans le métro, avec une expansion prévue à 19 arrondissements en 2025. Cette équipe, composée d'intervenantes et d'intervenants sociaux civils de première ligne, offre une réponse sociale municipale immédiate, ponctuelle et non urgente dans l'espace public face aux enjeux de cohabitation sociale liés au partage de l'espace public en lien avec des personnes en situation de vulnérabilité.

Étant donné la complexité et la diversité des besoins sociaux, d'autres services interviennent également en complémentarité, notamment les équipes d'intervention de crise psychosociale et en itinérance des CIUSSS de Montréal ainsi que celles d'organismes communautaires.

D'autre part, grâce à ses différents programmes de soutien financier aux organismes communautaires, la Ville contribue, comme d'autres bailleurs de fonds, à la planification et à la création de projets de médiation, de prévention en sécurité urbaine et de cohabitation sociale sur l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal finance, entre autres, des équipes communautaires qui contribuent à la médiation et à la cohabitation près des ressources d'aide et dans certains espaces publics spécifiques. Enfin, la Ville et ses arrondissements favorisent le dialogue avec la population sur les enjeux d'acceptabilité sociale des ressources pour les personnes en situation d'itinérance, notamment par la tenue de plusieurs rencontres citoyennes.

Montréal joue un rôle croissant dans la concertation locale des acteurs communautaires en itinérance, en respectant les structures existantes et le principe d'autonomie communautaire, afin de développer des plans de cohabitation sociale dans certains quartiers ou aux abords de certains services.

4. RESSOURCES DÉDIÉES AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Le portrait des ressources pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal évolue selon les besoins croissants et spécifiques de cette population. Les ajustements récents dans les services proposés mettent en lumière les défis persistants et les développements encore nécessaires pour mieux soutenir les personnes en situation d'itinérance. Ces services incluent de l'hébergement d'urgence et de transition, du logement, de l'aide alimentaire, du répit, de l'accompagnement vers le logement ou l'emploi, du soutien de diverses natures, etc.

La Ville de Montréal appuie également plusieurs de ces organismes, notamment à travers des projets de cohabitation et d'inclusion sociale, afin de contribuer à des milieux de vie plus harmonieux et inclusifs. C'est cependant le gouvernement du Québec qui assure la plus grande partie du financement des organismes selon diverses enveloppes budgétaires dont le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et les programmes de soutien découlant du Plan concerté montréalais en itinérance (PCMI) 2021-2026.

La présente consultation portera sur les enjeux reliés à l'implantation et à la cohabitation sociale près des ressources suivantes : services d'hébergement d'urgence et de transition, haltes-chaud et de répit, centres de jour et de soir et installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement.

Services d'hébergement d'urgence et de transition

Les services d'hébergement d'urgence offrent des lits pour une ou plusieurs nuits à des personnes sans-abri. Les services d'hébergement de transition offrent des lits pour plusieurs semaines à des personnes stabilisées par un accompagnement psychosocial soutenu et en attente d'un logement. Au mois de septembre 2024, Montréal compte 26 services d'hébergement d'urgence et de transition (SHUT), répartis dans dix arrondissements, pour un total d'environ 1 500 places. Le nombre de lits augmente en période hivernale afin de répondre aux besoins additionnels.

Halte-chaleur et de répit

Ce service est en général offert le soir et la nuit afin d'offrir un répit aux personnes en situation d'itinérance qui ne fréquentent pas les SHUT par choix, à cause de divers enjeux personnels ou par manque de place. Il s'agit ici d'un espace chauffé de repos sur une chaise ou un lit de camp, avec collations et boissons chaudes. Les haltes-chaleur, en hiver, ou haltes-répit (toute l'année) rejoignent différentes clientèles dont celles qui connaissent des enjeux de santé mentale ou de dépendance et qui dorment peu la nuit.

Centre de jour et de soir

Il existe près d'une trentaine de centres de jour et de soir à Montréal. Ces centres offrent une gamme diversifiée de services : accompagnement en matière d'inclusion sociale et socioprofessionnelle, services alimentaires et sanitaires (toilettes/douches), intervention sociale et référencement vers d'autres ressources, etc. Ces centres desservent une clientèle diversifiée, dont les personnes en situation d'itinérance, mais non exclusivement.

Installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement

Plusieurs villes québécoises et canadiennes testent le concept d'habitations modulaires avec accompagnement (type d'habitations temporaires). Ces initiatives temporaires permettent de bonifier l'offre de service existante dans l'attente du développement de logements sociaux. Elles s'inscrivent dans l'offre de service d'hébergement et de logement et proposent des solutions de rechange aux personnes en attente d'un logement.

Ce type d'installation temporaire peut être mise sur pied plus rapidement sur des terrains vacants dans les municipalités. Elles permettent une plus grande autonomie que les ressources d'hébergement puisque chaque personne dispose d'un espace chambre privatif ainsi que de services communs, tel qu'un espace sanitaire, une cuisine collective, une buanderie et un espace de stockage des biens individuels. Des services d'accompagnement communautaires sont assurés pour poursuivre la réinsertion sociale des personnes logées.

La Ville de Montréal collabore actuellement avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de développer deux premiers projets-pilotes d'habitations modulaires avec accompagnement à compter de mars 2025.

5. IMPLANTATION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET DE TRANSITION

Historiquement, les services d'hébergement d'urgence et de transition (SHUT) étaient concentrés au centre-ville, là où se trouvait la majorité des personnes en situation d'itinérance. Cela représentait une quinzaine de SHUT dans quatre arrondissements. Depuis la pandémie de la COVID-19, l'itinérance est en augmentation partout au Québec et sur l'ensemble du territoire montréalais. Devant l'ampleur des besoins en hébergement à la fin de l'urgence sanitaire, le Plan concerté montréalais en itinérance (PCMI) 2021-2026 prévoit la nécessité de maintenir un minimum de 1 700 lits d'hébergement d'urgence et de transition.

Afin de rejoindre ces personnes dans leur milieu de vie et de maintenir une répartition territoriale, plusieurs ressources sont développées en périphérie du centre-ville, représentant un ajout d'environ 900 places à Montréal depuis 2020.

La Ville soutient le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires pour identifier des locaux dans le but de pérenniser les SHUT.

Les critères d'évaluation de sites

La Ville de Montréal s'est dotée d'un processus interne afin d'évaluer les sites potentiels en vue de l'implantation d'un SHUT.

Dans ce processus, la Ville coordonne l'identification de sites potentiels en étroite collaboration avec les arrondissements, les CIUSSS et les organismes communautaires qui doivent valider l'intérêt et la faisabilité sur leur territoire. La Ville collabore également activement avec le Service régional en itinérance (SRI) du CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) qui finance les projets de SHUT et, dans certains cas, facilite l'acquisition de sites pour des projets communautaires. Ce mécanisme collaboratif est enclenché systématiquement pour tous les sites envisagés, qu'il s'agisse d'un bâtiment appartenant à la Ville, d'une location ou d'une acquisition.

Plusieurs éléments sont pris en considération dans l'analyse d'un site pouvant accueillir une ressource en itinérance, tels que :

- L'environnement immédiat de la future ressource;
- Le coût;
- Le type d'immeuble : adéquat pour recevoir une clientèle vulnérable;
- L'état de l'immeuble (contamination, travaux, etc.);
- Le zonage;
- Les ressources en santé ou communautaires présentes dans le secteur;
- L'accessibilité et la proximité des transports en commun.

Processus d'implantation, de suivi et d'évaluation

Lorsque les différentes étapes d'analyse et d'approbation sont franchies, un comité ayant pour objectif de favoriser l'implantation du site dans son environnement est mis en place.

Ce comité regroupe plusieurs services de l'arrondissement visé (urbanisme, communication, développement social, travaux publics, etc.), de la Ville centre et des partenaires locaux (p. ex. organismes communautaires, table de quartier, SPVM, société de développement commercial, CIUSSS). Il travaille à l'élaboration d'un plan de cohabitation sociale et d'un plan de communication pour rejoindre les citoyennes et citoyens. Ce plan comporte diverses mesures telles que :

- Porte à porte pour informer la population riveraine;
- Mise en place de brigades de cohabitation sociale et/ou d'entretien;
- Organisation d'une rencontre citoyenne, des kiosques, etc.;
- Rencontre de voisinage pour recueillir les témoignages de la population riveraine afin d'apporter des solutions concrètes aux problématiques;
- Rencontre/réception des préoccupations de la population riveraine (citoyens, écoles, commerces, etc.);
- Présence accrue des travaux publics pour assurer la salubrité autour du site.

Les actions du comité se déroulent avant et pendant l'implantation de la ressource ainsi qu'au cours de son existence lorsque la situation le requiert afin de répondre aux questionnements et aux préoccupations des riveraines et riverains par des actions concrètes.

Les processus d'implantation, de suivi et de contrôle permettant d'assurer la sécurité et la cohabitation une fois les ressources implantées dans un quartier sont primordiaux pour la Ville.

6. ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS L'IMPLANTATION DES RESSOURCES

Avec l'augmentation de l'itinérance et du financement en itinérance provenant des trois paliers de gouvernement, plusieurs ressources et services ont été ajoutés et d'autres devront être implantés à Montréal.

Augmentation et localisation des ressources

Tel que mentionné à la section 4, dans le cadre de cette consultation, nous nous penchons plus spécifiquement sur quatre types de ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance. Alors qu'historiquement l'itinérance visible se concentrait au centre-ville, on trouve aujourd'hui des personnes en situation d'itinérance visible dans différents arrondissements de la métropole. Avant 2020, une quinzaine de SHUT étaient situés en majorité dans quatre arrondissements centraux. Aujourd'hui, une trentaine sont réparties dans dix arrondissements : au centre-ville, mais aussi en périphérie.

Plusieurs des SHUT ont été créés en période de pandémie de COVID-19, d'autres par la suite. L'augmentation du nombre de personnes sans-abri fait en sorte que les autorités et les organismes communautaires qui assurent les services doivent rapidement trouver des solutions immobilières pour héberger et soutenir davantage de personnes.

La situation de l'itinérance et la mise en place de nouvelles ressources pour répondre à la transformation des besoins sur tout le territoire de la métropole provoquent de multiples réactions au sein de la population.

Enjeux soulevés

Si plusieurs personnes considèrent qu'il est essentiel de loger les personnes sans-abri, d'autres réagissent fortement sur la manière, le lieu ou les conséquences de la présence dans certains secteurs de ressources en itinérance. Ainsi, on assiste à une polarisation des différents points de vue qui rend le dialogue et l'identification de solutions difficiles. Diverses parties prenantes ont des visions contradictoires sur la façon de traiter la question de l'itinérance et d'assurer la sécurité de toutes et tous. D'un côté, des approches inclusives, le respect des droits des personnes en situation d'itinérance et des solutions durables comme le logement sont revendiqués alors que de l'autre, ce sont plutôt des mesures répressives qui sont réclamées et des projets qui sont rejetés. De part et d'autre, ces situations entraînent une grande détresse chez les personnes qui les vivent.

Pour la population, les enjeux de cohabitation sociale peuvent signifier :

- Des perspectives distinctes quant à l'usage et au partage de l'espace public;
- Un sentiment d'insécurité et d'impuissance face à la détresse des personnes en situation de vulnérabilité (surtout pour la population qui n'avait pas de services en itinérance dans leur secteur);
- Un sentiment d'insécurité face à des personnes en situation de crise, d'intoxication dans l'espace public et de seringues à la traîne dans les parcs.

Parmi les plaintes reçues de résidents, de commerçants ou d'autres acteurs :

- Manque d'information et de concertation en amont de l'implantation d'une ressource;
- Mauvais choix de secteur (trop près des résidences, milieux scolaires ou autre);
- Manque de considération de l'opinion des résidents (demande de référendum sur le sujet);
- Manque de planification et de services pour la propreté et la sécurité;
- Augmentation de l'anxiété et de l'insécurité dans l'espace public;
- Occupation de l'espace public et méfaits;
- Réduction de la valeur de leur propriété;
- Manque de services et de prise en charge des personnes en situation de grande vulnérabilité.

Les modèles de cohabitation réussis sont peu connus et ne font pas souvent la manchette. Et malgré la multiplication de rencontres citoyennes organisées par la Ville et les arrondissements, certains citoyens ne se sentent pas écoutés et considèrent manquer d'information sur les prises de décisions des acteurs municipaux ou gouvernementaux. La population se tourne de plus en plus vers des plaintes au SPVM, à l'Ombudsman de Montréal ou encore vers les tribunaux.

7. UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Compte tenu des enjeux et des besoins actuels, ainsi que des demandes des citoyennes et des citoyens, la Ville estime qu'une consultation publique est nécessaire. Cela permettra à la population et aux acteurs concernés de s'exprimer et de proposer des solutions structurantes.

Considérant que la consultation ne peut couvrir l'ensemble du phénomène de l'itinérance, ses causes et les diverses solutions en matière de prévention et d'accompagnement, la présente démarche vise plutôt à déterminer les conditions de succès lors de l'implantation de ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance afin de favoriser un sentiment de sécurité et une cohabitation sociale harmonieuse entre les différentes populations dont les personnes en situation d'itinérance.

La Ville souhaite des témoignages, des mémoires et des propositions de la population, des acteurs sociaux et économiques de la métropole afin de proposer les solutions ou des pistes d'amélioration. Diverses activités seront mises en place durant cette consultation pour rejoindre un grand nombre de personnes, dont les personnes en situation d'itinérance elles-mêmes.

CONCLUSION

Il est essentiel pour la Ville de Montréal de continuer à collaborer étroitement avec ses partenaires et l'ensemble de la population pour développer des solutions durables et inclusives quant à la crise de l'itinérance. La consultation publique menée par l'OCPM représente une opportunité précieuse permettant d'impliquer tous les acteurs concernés : la population, les commerçants, les institutions, les organismes communautaires et les personnes en situation d'itinérance elles-mêmes. La responsabilité partagée et la clarification des rôles et responsabilités de tous et toutes deviennent un pilier central dans cette démarche, car les enjeux de l'itinérance sont à la fois complexes, systémiques et multifactoriels. Leur résolution exige non seulement une compréhension approfondie des réalités vécues par les personnes itinérantes, mais aussi un engagement collectif à trouver des solutions adaptées et équitables.

La réussite de cette initiative repose sur la capacité de la collectivité à reconnaître l'itinérance comme un enjeu commun pour lequel nous devons offrir les services et les ressources nécessaires et à en garantir une répartition juste sur le territoire afin de répondre aux besoins diversifiés de l'ensemble de la population montréalaise. En travaillant ensemble, nous pouvons non seulement éviter de laisser quiconque en marge, mais aussi construire une ville plus inclusive, sécuritaire, où chacun trouve sa place et a accès à des opportunités de vivre dignement.

Liste des acronymes

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

EMMIS : Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale

LSC : Loi sur la sécurité civile

MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux

OMHM : Office municipal d'habitation de Montréal

PCMI : Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires

RSSS : Réseau de la santé et des services sociaux

SDC : Sociétés de développement commercial

SHUT : Service d'hébergement d'urgence et de transition

SIM : Service de sécurité incendie de Montréal

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

VCS : Vers un chez-soi (programme fédéral)

Liste des références

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir. Québec, MSSS. En ligne: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>.
2. Ville de Montréal. (2021). Plan stratégique. Montréal 2030. Montréal, Ville de Montréal. En ligne: https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf.
3. Vivre en ville. (s.d.). En ligne: [Mixité sociale - Vivre en Ville - la voie des collectivités viables](#).
4. MSSS. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, MSSS. En ligne: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
5. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). (2024). Fascicule 1. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal, Portrait général. Montréal, Direction régionale de santé publique de Montréal et Direction des services généraux et partenariats urbains du CCSMTL, en collaboration avec la Ville de Montréal. En ligne: https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/2024_07_09_Pub_DenombrementPersonnelItineranceMtl_2022_PortraitGeneral.pdf
6. CCSMTL. (s.d.) Services d'accompagnement résidentiel et d'accès aux logements. Montréal, Direction des services généraux et partenariats urbains du CCSMTL. En ligne: <https://ccsmtlpro.ca/documentation-par-sujet/itinerance#paragraph-112166>
7. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2018). À propos du logement abordable au Canada.
8. CCSMTL. (2022). Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action. Montréal, Direction des services généraux et des partenariats urbains du CCSMTL. En ligne: https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/Itinerance_PlanconcerteMontrealaisEntineranceUnirDansAction.pdf

Autres sources consultées :

- Dionne, M.-A. et al. (2023). Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance, 2023. Canada. Gouvernement du Canada (statcan.gc.ca). En ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023004-fra.htm>
- MSSS. (2022). L'itinérance au Québec - Deuxième portrait. Québec, MSSS. En ligne: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinerance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/troisieme-portrait-itinerance/>
- Réseau de la communauté autochtone de Montréal. (2024). De nos yeux aux vôtres - réalité des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal. Montréal, Réseau de la communauté autochtone de Montréal. En ligne: https://reseauumtlnetwork.com/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT_DNYAV_FR_pour_compression_compressed.pdf
- MSSS. (2021). Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026. Québec, MSSS. En ligne: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>